

# LISTES ÉLECTORALES LA MAL-INSCRIPTION

---

MARS 2024



ANTOINE  
LÉAUMENT

---



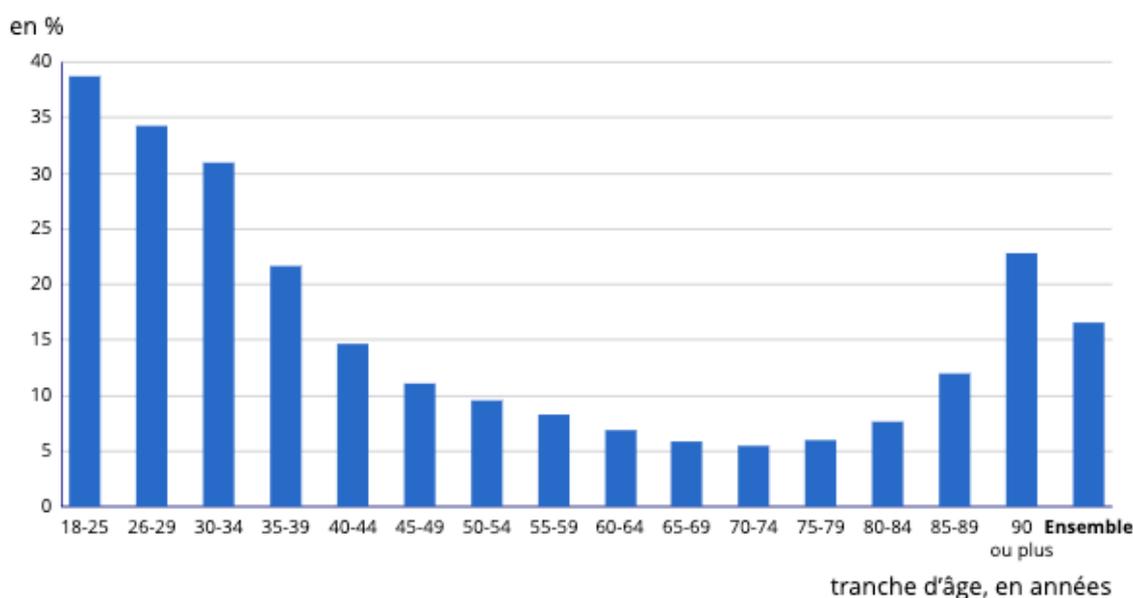
## INTRODUCTION

En 2022, 7,7 millions de personnes, soit 16,5 % des Français et Françaises étaient « mal inscrits » sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, c'est-à-dire « inscrits dans un bureau de vote qui ne correspond plus à son lieu de résidence effectif » (C. Braconnier et J.-Y. Dormagen, 2016). Dix ans plus tôt, c'était le cas de 6,5 millions de personnes, soit 15,5% des inscrits. Ce phénomène est donc en augmentation.

La « mal-inscription » peut décourager beaucoup de votants, qui basculent dans l'abstention. En 2022, 28,01% des Français et Françaises n'ont pas voté à l'élection présidentielle. Ainsi, « la mal-inscription est l'un des facteurs les plus puissants d'abstention » (C. Braconnier, professeure de Sciences politiques et directrice de Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye, AFP mars 2024).

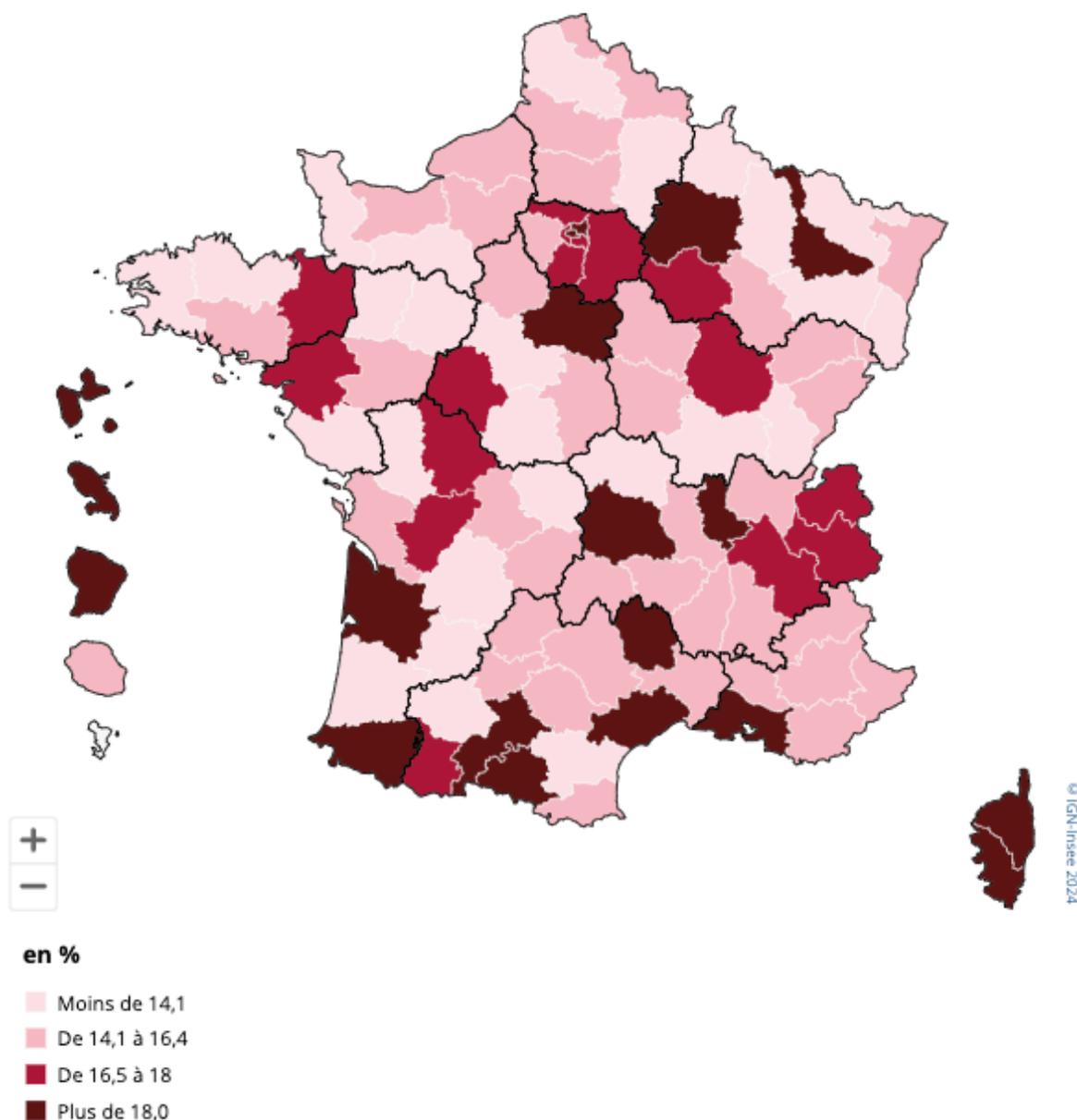
Concernant la **non-inscription**, l'INSEE rappelle que, si celle-ci est **trois fois moins répandue** que la mal-inscription, elle touche pas moins de **2,9 millions** de Français en âge de voter. Comment peut-on parler de suffrage "universel" quand 5,8% de nos compatriotes sont purement et simplement exclus du vote ?

Figure 3 - Part des personnes non inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence principale selon l'âge en 2022



La France est l'une des rares démocraties, avec les États-Unis, à disposer d'une procédure spécifique d'inscription sur les listes électorales. À une époque où **un tiers des inscrits déménage** au cours d'un quinquennat, c'est bien **le rôle de l'État de sensibiliser la population à ce sujet**, pour des raisons démocratiques, sociales et républicaines. Il ne peut être question que la « mal-inscription » et la non-inscription soient responsables d'une nouvelle forme de vote censitaire.

Figure 4 - Part des personnes non inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence principale par département en 2022



## CONSTATS

---

Dans son étude sur l'inscription sur les listes électorales en 2022, publiée ce mois de mars 2024, l'INSEE revient sur les conséquences de la mal-inscription :

- **Les jeunes sont particulièrement touchés**, en raison des changements de domicile liés aux études ou aux premiers emplois : **2 millions de personnes âgées de moins de 26 ans** sont toujours inscrites dans la commune de leurs parents. Si l'inscription sur les listes est désormais automatique à 18 ans, beaucoup de jeunes ignorent qu'ils doivent entamer des démarches en cas de changement de domicile (INSEE).
- **Les ouvriers sont trois fois plus absents des listes** que les cadres ou les professions intellectuelles supérieures : **un tiers des employés et des ouvriers est mal inscrit ou non inscrit** (Le Monde, mars 2022).
- Les trois quarts des personnes vivant en communauté (maison de retraite, cité universitaire etc) ne sont pas inscrites dans leur commune de résidence : c'est le cas de **96% des jeunes** vivant en cité universitaire et de **65%** des personnes vivant en maison de retraite.
- De même, **la moitié des électeurs « mal-inscrits »** sont inscrits à **moins de 21 kilomètres** de leur bureau de vote. En revanche, les Parisiens qui ne votent pas à Paris doivent parcourir en moyenne **181 kilomètres** jusqu'à leur bureau de vote.
- La « mal-inscription » est un **phénomène majoritairement urbain** car près de **3,4 millions** de personnes mal inscrites habitent une commune urbaine très densément peuplée.

Aujourd'hui, « **les chances de s'abstenir sont multipliées par 2,5 du fait de la situation de mal-inscription** » (C. Braconnier, AFP mars 2024) alors que seul 1 Français sur 2 s'était rendu aux urnes lors des élections européennes de 2019.

La mal-inscription fait ainsi partie des **facteurs d'abstention**, au même titre que **l'âge**, la **classe sociale** ou le **niveau de diplôme**. Lutter contre ce phénomène est donc un moyen puissant de lutter contre l'abstention et d'améliorer la participation électorale.

---

Aujourd'hui, « **les chances de s'abstenir sont multipliées par 2,5 du fait de la situation de mal-inscription** » (C. Braconnier, AFP mars 2024) alors que seul 1 français sur 2 s'était rendu aux urnes lors des élections européennes de 2019.

La mal-inscription fait ainsi partie des **facteurs d'abstention**, au même titre que **l'âge**, la **classe sociale** ou le **niveau de diplôme**. Lutter contre ce phénomène est donc un moyen puissant de lutter contre l'abstention et d'améliorer la participation électorale.



## NOS PROPOSITIONS À COURT TERME

---

**D'ici la date limite d'inscription sur les listes électorales pour la prochaine échéance**, l'Etat doit organiser l'inscription sur les listes électorales de manière ciblée :

1. **Abandonner l'outil France Connect** pour l'inscription sur les listes électorales. Aujourd'hui, 17% de la population est concernée par l'illectronisme, c'est-à-dire la difficulté à manier l'outil informatique. L'outil France Connect peut donc s'avérer contre-productif pour s'inscrire sur les listes, comme pour vérifier sa situation électorale. Celui-ci empêche également la tenue d'inscriptions dans l'espace public (points d'inscription en universités par exemple).
2. **Mener des campagnes dans les universités et les IUT**, pour informer les jeunes de leur situation électorale.
3. **Ajouter une question sur la situation électorale dans la campagne de déclaration des revenus**, et ce en incluant les personnes à charge dans le foyer fiscal.
4. **Organiser des campagnes d'affichage public**, sur les réseaux sociaux, la télévision, par SMS ou par courrier postal, pour informer au mieux les citoyens sur leur situation électorale. On pourrait en particulier cibler les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), les résidences étudiantes, les casernes de pompiers et de gendarmerie ainsi que les maisons de retraite pour alerter les publics particulièrement touchés par la mal-inscription.
5. **Créer un partenariat avec les principaux réseaux sociaux** pour mettre en place une "alerte inscription" la semaine précédente de la date limite d'inscription (le 3 mai pour la prochaine échéance électorale) à l'image des "alertes élections" déjà mises en oeuvre par le passé.

## NOS PROPOSITIONS À LONG TERME

---

1. **Proposer une inscription automatique sur les listes électorales via la déclaration de revenus.** Concernant les jeunes inclus dans le foyer fiscal mais n'habitant plus chez leurs parents, ajouter une alerte pour informer sur leur situation électorale.
2. **Ajouter une question sur la situation électorale des allocataires de la Caisse d'allocation familiale (CAF)** lors de leurs changements d'adresse ou de leur situation personnelle.
3. **Utiliser la taxe foncière** pour informer les nouveaux arrivants de leur situation électorale par les mairies.
4. **Informer les citoyens et citoyennes via les fournisseurs d'accès à des réseaux** (internets, EDF, etc.) sur la nécessité de régulariser leur situation électorale, notamment en cas de déménagement.
5. **Étendre à toutes les élections la dématérialisation complète des démarches de procuration**, via la plateforme MaProcuration, prévue pour l'instant uniquement pour les élections européennes (décret n° 2023-1389, 29 décembre 2023).

## SOURCES

---

« Élection présidentielle 2022 : 16,5 % des électeurs inscrits l'étaient dans une autre commune que celle de leur résidence principale », Chantal Brutel, INSEE Première, 2024.

« 48,7 millions d'électeurs inscrits pour l'élection présidentielle 2022 » Nathalie Stéphan, INSEE Focus, 2022.

« Élections présidentielle et législatives de 2022 : seul un tiers des électeurs a voté à tous les tours », Kilian Bloch, INSEE Première, 2022.

« Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base », Stéphane Legleye, Annaïck Rolland (division Conditions de vie des ménages, Insee), INSEE Première, 2019.

« L'inscription sur les listes électorales est une procédure d'un autre temps », Le Monde, Tribune de Céline Braconnier, 2022.

« Élections européennes du 9 juin 2024 : le vote simplifié pour les électeurs », vie-publique.fr, 2024.

« Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale. Chute de la participation et augmentation des inégalités électorales au printemps 2017 », Cécile Baptiste Coulmont, Jean-Yves Dormagen, Revue française de science politique, 2017.

« Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, Ghislain Gabalda et al., Revue française de sociologie, 2016.

ANTOINE  
LÉAUMENT

---

